



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Mareennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)
M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-92-4.1.1
26/09/2022

Création d'un emploi permanent

Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2022-45 du conseil communautaire du 28 mars 2022 ;
- Vu** le budget de l'exercice 2022 ;
- Vu** le bureau communautaire du 12 septembre 2022 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} octobre 2022, pour occuper l'emploi d'assistant(e) administratif(ve) du Pôle aménagement et développement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CRÉE** l'emploi permanent à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} octobre 2022, pour occuper l'emploi d'assistant(e) administratif(ve) du Pôle aménagement et développement ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 012.

Télétransmise en Préfecture le **28 SEP. 2022**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **28 SEP. 2022**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

